



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par National Alliance of Women's Organizations, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social



Déclaration

L'inégalité entre les sexes continue de représenter un immense défi mondial. En raison d'une discrimination généralisée et d'inégalités fondées sur le sexe, les perspectives et les chances de réussite de millions de femmes et de filles sont amoindries. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes représentent une condition préalable essentielle pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'obtention des droits pour tous, la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Les cadres juridiques mondiaux pour la promotion de l'égalité entre les sexes et les droits des femmes sont mis en place depuis de nombreuses années. National Alliance of Women's Organizations recommande vivement que ces derniers soient pleinement mis en œuvre aux niveaux mondial, national et local.

National Alliance of Women's Organizations estime également que le nouveau cadre de développement pour l'après-2015 a besoin d'établir des ordres du jour nationaux, y compris le discours de la société civile et des plans gouvernementaux dans tous les pays. Il est important que les voix de toutes les femmes, riches et pauvres, soient entendues et que les gouvernements nationaux mettent en place des systèmes pour permettre la participation à ce processus.

Parmi les objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs qui accusent le plus grand retard et qui sont les moins susceptibles d'être atteints sont ceux qui dépendent le plus de la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. De nombreux problèmes graves concernant les femmes dans le monde entier n'ont pas encore été abordés par les Objectifs du Millénaire pour le développement.

National Alliance of Women's Organizations note avec une préoccupation particulière les omissions suivantes :

- La violence sexiste endémique et généralisée, y compris en période de conflit armé, de révolution et de violence sectaire ainsi que dans le contexte familial;
- L'impact des modèles dominants de développement économique sur les femmes.

National Alliance of Women's Organizations prend note et se félicite du document de réflexion préparé à l'occasion de la réunion du Groupe d'experts sur les contraintes structurels et politiques rencontrées sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles, tenue à Mexico du 21 au 24 octobre 2013 (EGM/MDG/INF.1) et des documents fournis par les experts. Au niveau mondial, la crise économique et les mesures d'austérité prises par les gouvernements ont pesé lourdement sur la promotion des femmes et des filles, sur leur capacité d'assurer leurs moyens de subsistance et sur leur accès aux services de santé et d'éducation. Tandis que la violence sexiste a augmenté, la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle, ainsi que l'augmentation exponentielle de la pornographie et des abus sur Internet, sont devenus en soi des crises mondiales.

Vu que les gouvernements et la société civile préparent partout l'examen à 20 ans de la Déclaration et Programme d'action de Beijing, National Alliance of Women's Organizations engage tous les États Membres présents à la cinquante-

huitième session de la Commission de la condition de la femme à souscrire à un objectif indépendant dans le cadre de développement pour l'après-2015 sur l'égalité des sexes, les droits des femmes et leur autonomisation, avec un volet spécifique au droit d'être protégées contre toutes les formes de violence.

En outre, National Alliance of Women's Organizations demande instamment que les questions suivantes soient intégrées dans le cadre de développement pour l'après-2015 :

- Assurer le droit égal des femmes à posséder et à hériter de biens;
- Éliminer la discrimination contre les femmes dans la vie politique et publique, en établissant des mesures destinées à accroître la représentation des femmes au parlement, aux plus hauts postes dans la hiérarchie judiciaire et aux conseils d'administration;
- Assurer un développement économique inclusif en reconnaissant l'inégale responsabilité de travail domestique non rémunéré des femmes et en s'attaquant aux inégalités existantes sur le marché du travail qui conduisent les femmes à être surreprésentées dans des emplois non qualifiés et mal payés dans le secteur informel;
- Définir des objectifs plus ambitieux afin de diminuer le taux de mortalité maternelle;
- S'engager plus énergiquement pour garantir l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction, couvrant les droits de la femme à la contraception, à l'avortement sans risques et aux services de soins après avortement;
- Assurer l'accès des femmes aux systèmes de justice indépendants bien dotés en ressources et renforcer la responsabilité des forces de sécurité, de police et la reddition de comptes des forces de sécurité, de la police et du pouvoir judiciaire.

National Alliance of Women's Organizations estime que des systèmes solides bien dotés en ressources doivent être mis en place pour surveiller les objectifs et les indicateurs pour l'après-2015 récemment convenus. Des avancées vers le nouvel objectif indépendant devraient clairement être réalisables dans un délai convenu.

En plus de la ventilation des objectifs par sexe, zone géographique, âge, handicap et groupe social, tous les objectifs devraient également être ventilés par situation matrimoniale (par exemple, bien souvent, les jeunes femmes célibataires n'ont pas accès aux contraceptifs et les veuves sont confrontées à de multiples formes de discrimination et de violence).